

Réf.	2023	II	17
------	------	----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
27/09/2023	27/09/2023	En exercice 27	Présents 18	Votants 25

L'an deux mille vingt-trois le quatre octobre, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 grande rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

**Etaient présents** : Mmes, BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, KELEHER, LALEUF, PEREZ, RICHARD, SAUVAN, THOMAS. MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, MONTEIRO, POULAIN, SPROTTI, VIVIER.

**Etaient absents** : Mmes, COCHET (pouvoir à M. KUTNERIAN), JACQUEMIN (pouvoir à Mme BRUNEL), METIVIER, TANGUY (pouvoir à M. SPROTTI). MM. FAUSTINO (pouvoir à Mme MAYEUR), GALLAIS (pouvoir à Mme PEREZ), PICARD, ROUCHY (pouvoir à Mme THOMAS), TREMBLE (pouvoir à M. LECRON).

Mme DEHARVENGT a été élue secrétaire.

**OBJET : DENOMINATION DU PARC ET DE LA VOIE ACCES AU PARC ET A LA PROPRIETE PRIVEE DENOMMEE CHATEAU DU PARC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la ville et commerce de proximité en date du 20 septembre 2023.

Considérant la nécessité de dénommer le parc, inauguré le 13 mai 2023, et la voie d'accès pour faciliter les accès et l'adressage du courrier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Patrick POULAIN, Conseiller municipal et après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE que le parc sera dénommé Parc du Colombier,

DECIDE que la voie publique permettant l'accès au Château et au Parc du Colombier recevra la dénomination officielle suivante : « Allée de la Chouette ».

DIT que la mise en place de la plaque correspondante de l'impasse et les frais y afférents seront à la charge de la commune.

DIT que cette voie reste publique et que sa gestion reste à la charge de la commune.

Le Maire,  
  
Véronique MAYEUR